



1.1

DEC_0217_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE CANUT POUR LA CONVENTION DE DISTRIBUTION DE LOGICIELS MULTI-EDITEURS ET PRESTATION DE SERVICES ASSOCIÉES ALLANT DU 01/10/2025 JUSQU'À LA FIN DE L'ACCORD-CADRE.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article R.2122-8 du code de la commande publique,
VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

CONSIDERANT que la convention qui définit les modalités de mise à disposition de « Distribution de logiciels Multi-Editeurs et prestations de services associées » est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité ;

CONSIDERANT que la convention va simplifier l'achat de tous les abonnements du type Adobe, AutoCAD, logiciels IA...

CONSIDERANT que la centrale d'achat CANUT a conclu un accord-cadre qui répond à notre besoin avec des conditions tarifaires très intéressantes.

Le Président décide de signer la proposition financière de la société CANUT, 4 place Amédée Bonnet, 69002 Lyon, pour un montant maximal de 40000 euros annuels. Cette décision aura effet jusqu'à la fin de l'accord-cadre.

Fait à Pont-Audemer, le 14/10/25

Le Président

Francis COUREL

